



FR

CONSEIL DE DIRECTION
87^{ème} session
Rome, 21-23 avril 2008

UNIDROIT 2008
C.D. (87) 15
Original: français
Mars 2008

Point n° 15 de l'ordre du jour: Programme de coopération juridique

(Note préparée par le Secrétariat)

<i>Sommaire</i>	<i>Information sur</i> • <i>le Programme de bourses de recherches</i> <ul style="list-style-type: none">• <i>les mesures d'accompagnement des travaux législatifs</i>• <i>la coopération avec l'OHADA pour la préparation d'un Acte uniforme sur les contrats</i>
<i>Documents connexes</i>	<i>Mise en œuvre du Plan stratégique: C.D. (87) 6, p. 9</i> <i>Etude LXV – Bourses exéc. 19</i>

PRINCIPAUX PARAMETRES DE DISCUSSION PROPOSES PAR LE SECRETARIAT

Priorité			
	élevée	moyenne	basse

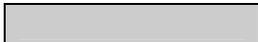
I. Plan stratégique

- Objectif général d' "Assistance au développement par le droit" – cf. para. 9.
- Objectif stratégique No 2: mise en valeur des moyens de recherche et renforcement des capacités;
- Objectif stratégique No 3: la conversion des capacités législatives et de recherches en ressources dynamiques tournées vers l'extérieur (cf. para 24-31)

II. Programme de travail 2006-2008

Oui

III. Evaluation actuelle

Calendrier			
	respecté	léger retard	non respecté

Objectifs	Proposer un Programme de coopération juridique dynamique tenant compte des moyens financiers et humains très limités du Secrétariat
Implications en personnel	Une fonctionnaire principal (à temps partiel) Une assistante (à temps partiel) pour les aspects logistiques du Programme de bourses
Implications budgétaires	Programme de bourses de recherches: Budget d'UNIDROIT Chap. 11: € 10.000 (en 2007 et en 2008) Contributions volontaires (versées en 2007 et utilisées en 2007/2008): € 10.926 + € 5.051 (reliquat des financements pour le Colloque de Ouagadougou) Préparation d'un avant-projet d'acte uniforme OHADA sur le droit des contrats: allocation extrabudgétaire du Gouvernement suisse en septembre 2003 (CHF 190'000 – approx. € 120.000) Contributions volontaires pour la tenue du Colloque sur "L'harmonisation du droit OHADA des contrats", Ouagadougou 15-17 novembre 2007: Contributions des Gouvernements de la Suisse * et du Luxembourg: € 42.673,63; donations privées: € 25.000
Recommandations/ conseil demandé	prendre note des informations du Secrétariat; soutenir l'action du Secrétariat dans ses recherches de financement

Introduction

1. Les besoins spécifiques des pays en développement et en transition économique dans le processus de modernisation de leur infrastructure juridique, au regard des enjeux actuels de la globalisation des échanges, est au centre des préoccupations d'UNIDROIT et oriente clairement les travaux législatifs de l'Organisation¹. Cependant, une action spécifique visant à renforcer la portée de ces travaux est nécessaire – surtout pour une petite organisation dont les réalisations sont très insuffisamment connues –, pour donner aux destinataires concernés l'information pertinente sur l'existence et la mise en œuvre pratique de ces instruments, et fournir aussi des moyens accrus pour acquérir une expertise dans les matières concernées.

2. Le *Programme de coopération juridique*² peut revêtir de multiples formes. Le Secrétariat a cependant – et de tout temps – cherché à privilégier les activités qui ont la meilleure efficacité au regard d'un emploi très modeste, voire marginal, de ressources. L'accent est en conséquence mis sur • le Programme de bourses de recherches pour des juristes provenant de pays en développement et en transition économique • des mesures d'accompagnement des travaux législatifs par des activités d'information dans les pays membres ou non membres sur l'activité d'UNIDROIT (par l'organisation de séminaires, la promotion des contacts institutionnels ou

* Le montant du financement de la Suisse pour le Colloque de Ouagadougou correspond au solde de l'allocation globale de 190.000 FCH au titre de la préparation du projet.

¹ Les travaux préparatoires des instruments en préparation font tous référence aux destinataires privilégiés que sont les pays en développement et en reconversion économique (en matière de financement: loi-type sur le leasing; les garanties internationales sur le matériel mobile; les Principes d'Unidroit; les règles harmonisées pour les marchés financiers émergents).

² Quant aux objectifs et aux moyens du Programme de coopération juridique, Cf. la présentation détaillée faite par le Secrétariat à l'intention de l'Assemblée Générale à sa session de 2002 (cf. A.G. (56)2).

personnels, la diffusion d'informations au travers des publications ou Internet etc.) en vue de permettre aux milieux juridiques concernés de prendre plus étroitement part aux travaux d'UNIDROIT et de retirer pleinement les avantages correspondants de cette participation • des activités ponctuelles d'assistance technique, dont un exemple particulièrement illustrateur est la préparation d'un avant-projet d'acte uniforme OHADA sur le droit des contrats. Ces différentes activités sont reprises ci-après.

I. – LE PROGRAMME DE BOURSES DE RECHERCHES 1993-2008

3. On renverra également au document préparé pour la 83^{ème} session (2004) du Conseil de Direction (cf. C.D. (83) 14). Pour le compte rendu annuel d'exécution en 2007: voir Etude LXV - Bourses: Exéc. 19.

a) Objectifs

4. On rappellera ici brièvement que:

- **185 chercheurs** ont été accueillis à ce jour, financés en tout ou en partie par des fonds d'UNIDROIT ou de donateurs extérieurs pour des durées moyennes de 2 mois, qui ont conduit des recherches en relation avec des instruments d'UNIDROIT – ou sur le droit uniforme en général. Ce public de haut niveau tire un avantage essentiel des ressources documentaires de la bibliothèque d'UNIDROIT;
- **des avantages majeurs aux pays d'origine** ont ainsi été rendus possibles, dans le sens de la modernisation du droit, de la mise en œuvre des instruments de droit uniforme, de la formation et de la divulgation (par des articles, des avis aux Gouvernements, la mise à jour d'enseignements universitaires etc.);
- **des avantages induits considérables pour UNIDROIT**: les anciens chercheurs constituent un réseau d'experts dans plus de 50 pays, qui renforcent la participation de pays membres dans la vie de l'Institut ou permettent d'établir des liens académiques ou institutionnels avec des Etats non membres ou avec d'autres organisations internationales, et qui ont un rôle essentiel de démultiplication de la promotion et de la divulgation des activités d'UNIDROIT ³.

b) Moyens

5. Il faut à regret souligner que les ressources du Programme sont extrêmement modestes, et accusent même une baisse importante au regard aux années 2006 et 2007.

- **L'allocation du Chapitre 11 du Budget**: suite à la décision de l'Assemblée Générale à sa 60^{ème} session le 1^{er} décembre 2006 de réduire l'allocation de € 15.000 en 2006 à € 10.000 en 2007, montant repris pour l'année 2008, elle correspond maintenant à 0,58% des contributions statutaires des Etats membres autres que l'Italie, au lieu du 1% qui était le chiffre de référence décidé lors de la création de ce poste budgétaire (et qui

³ Certains anciens boursiers se trouvent dans des positions-clés de leur Gouvernement et sont les interlocuteurs d'UNIDROIT dans leur administration. Plusieurs ont été nommés correspondants d'UNIDROIT et ont collaboré à la Revue; nombre ont participé (y compris comme représentants de leur Gouvernement) dans des rencontres et séminaires d'UNIDROIT; l'adhésion de nouveaux Etats est facilitée par les efforts des chercheurs invités; - des contacts institutionnels ont été établis avec d'autres organisations internationales, dont on citera l'OHADA et la SADC; - innombrables sont les cas de traduction d'instruments d'UNIDROIT et de diffusion de l'information les concernant dans les pays d'origine des boursiers, qui ont dans certains cas mené à la ratification de ces instruments.

devrait s'élever selon ce pourcentage à € 17.220 en 2008). Bien que cette allocation porte sur le Programme de coopération juridique en général, l'essentiel de la somme sert au financement de bourses de recherches.

- **La participation volontaire de donateurs extérieurs:** Le Secrétariat déplore en particulier le retrait d'un donateur de longue date au Programme (pour des raisons de procédures internes). En revanche, il se félicite du renouvellement du soutien de la *UK Foundation for International Uniform Law* (1 bourse de 4 mois) et rend compte avec satisfaction du soutien des membres du Conseil de Direction d'UNIDROIT (1 bourse) et du Secrétaire Général d'UNIDROIT (1 bourse). Enfin, le reliquat des financements volontaires alloués au Colloque de Ouagadougou a été alloué, avec l'accord des donateurs, au Programme (2 bourses).

6. Le Secrétariat s'emploie à identifier d'autres sources de financement pour le Programme. D'une façon générale, il s'efforce de soutenir les candidats au Programme dans leurs propres recherches de fonds, et de rationaliser au mieux les ressources disponibles. Enfin, le Secrétariat saisit cette occasion pour souligner dans ce contexte l'importance de maintenir à un niveau adéquat le fonds documentaire de la bibliothèque qui est à la base du Programme de recherches.

II. – ASSISTANCE TECHNIQUE A LA MISE EN ŒUVRE DES INSTRUMENTS DE DROIT UNIFORME

7. Cette activité est développée progressivement autour des instruments législatifs d'UNIDROIT, dans le but de faciliter leur compréhension et leur application au niveau national, en ayant à l'esprit particulièrement les besoins des pays en développement ou en reconversion économique. Dans ce contexte, le Secrétariat accorde une attention particulière à une coopération efficace avec les Gouvernements et les autres organisations internationales, pour rationaliser les moyens et améliorer la qualité des initiatives. Les séminaires en particulier en fournissent l'occasion.

8. On signalera par exemple la proposition du Secrétariat visant à monter une initiative destinée aux Etats membres de l'ASEAN et destinée à améliorer la capacité des administrations nationales de mettre en œuvre les instruments de droit uniforme (entérinée par le Conseil à sa 85^{ème} session, et soumise à la disponibilité de financements). Egalement, la coopération avec le Centre du commerce international (CCI – OMC/CNUCED) dans son programme de d'information et de promotion des instruments internationaux existants (notamment en matière de commerce et investissements): suite aux ateliers organisés en 2006 au Vietnam et en Roumanie, le CCI a organisé en novembre 2007 un séminaire à Madagascar lors desquels ont été présentés les instruments d'UNIDROIT.

III. – COOPERATION AVEC L'OHADA POUR LA PREPARATION D'UN ACTE UNIFORME SUR LE DROIT DES CONTRATS

9. Le projet d'Acte uniforme OHADA sur le droit des contrats préparé par UNIDROIT sur la base des *Principes d'UNIDROIT relatifs aux contrats du commerce international* à la demande du Conseil des Ministres de l'OHADA (et rédigé, ainsi qu'une Note explicative, par le Professeur Marcel FONTAINE, membre belge du groupe de travail sur les Principes d'UNIDROIT, avec le soutien financier du Gouvernement suisse (Direction du développement et de la Coopération) se trouve à l'examen des Commissions nationales des Etats membres de l'OHADA depuis février 2005.

9. En vue de donner l'impulsion nécessaire au processus de consultation et favoriser les échanges sur le projet d'Acte uniforme, UNIDROIT a envisagé la tenue d'un Colloque en Afrique. A

l'issue de la phase préparatoire comprenant l'élaboration d'un programme, l'identification des experts et institutions partenaires, et d'une procédure de levée de fonds, le projet s'est concrétisé avec la tenue à Ouagadougou (Burkina Faso) du 15 au 17 novembre 2007, du "Colloque sur l'harmonisation du droit OHADA des contrats", organisé en coopération avec l'Unité de Formation et de Recherche en Sciences Juridiques et Politiques de l'Université de Ouagadougou, et en association avec l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires – OHADA, sous la présidence du Professeur M. Filiga Michel SAWADOGO, Professeur à l'UFR Sciences Juridiques et Politiques de l'Université de Ouagadougou. On trouvera en annexe au présent document les conclusions du Colloque, tandis qu'un compte rendu des rapports est publié à la *Revue de droit uniforme* dans le numéro 2007-4.

10. Partageant pleinement le sentiment des participants au Colloque, le Secrétariat souligne la haute qualité scientifique de l'événement, et la contribution importante qu'il apportera à la réflexion dans le cadre de la modernisation du droit des contrats dans les pays membres de l'OHADA et au-delà. Les Actes du Colloque qui paraîtront très prochainement devront contribuer à poursuivre la réflexion engagée, notamment au sein des Commissions nationales de l'OHADA. Le processus législatif relève des instances de l'OHADA et le Secrétariat d'UNIDROIT reste attentif aux développements et décisions qui interviendront en leur sein.

CONCLUSIONS DU COLLOQUE

Le **Colloque sur l'harmonisation du droit OHADA des contrats**, organisé par UNIDROIT et l'Unité de Formation et de Recherche en Sciences Juridiques et Politiques de l'Université de Ouagadougou, en association avec l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires – OHADA, s'est tenu à Ouagadougou du 15 au 17 novembre 2007 sous la présidence du Professeur M. Filiga Michel SAWADOGO, Professeur à l'UFR Sciences Juridiques et Politiques de l'Université de Ouagadougou.

Le Colloque a été placé sous la présidence de Monsieur le Ministre des Enseignements Secondaire, Supérieur et de la Recherche Scientifique et sous le Patronage de Monsieur le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et de Madame la Ministre de la Promotion des Droits Humains du Burkina Faso.

Il s'est tenu avec le soutien de la Direction du développement et de la coopération DDC, Confédération suisse, de la Direction de la coopération au développement, Grand-Duché de Luxembourg et de l' AISBL Fonds Scientifique Jean Bastin, et en partenariat avec la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international (CNUDCI), la Chambre de Commerce internationale (ICC), l'Institut suisse de droit comparé, l'Université de Genève (Suisse), les Facultés universitaires Notre-Dame de la Paix à Namur et la Commission Universitaire pour le Développement (Belgique), et l'Université McGill ainsi que l'Université de Montréal (Canada).

Après les Allocutions de bienvenue présentées par le Professeur Filiga Michel Sawadogo, en tant que Président du Colloque et au nom du Comité d'organisation, par le Professeur Herbert Kronke, au nom d'UNIDROIT, par le Professeur Koléka Boutora-Takpa, au nom de l'OHADA, et par Madame Chrystel Ferret, au nom de la Direction du Développement et de la Coopération suisse, Monsieur Zakalia KOTE, Garde des sceaux, Ministre de la Justice a déclaré ouvert le Colloque.

Les **rapports** suivants ont été présentés * :

- La problématique actuelle de l'harmonisation du droit des affaires par l'OHADA – M. Jean Yado Toé, Professeur à l'UFR Sciences juridiques et politiques, Université de Ouagadougou, Burkina Faso
- L'harmonisation du droit des contrats en OHADA: enjeux – M. Idrissa Kéré, Directeur des Affaires Juridiques et des Relations avec les Institutions, Secrétariat Permanent de l'OHADA
- Harmoniser le droit dans un espace multilingue et pluri-juridique: un point de vue du Canada – M. Robert Leckey, Professeur à la Faculté de droit, Université McGill, Montréal, Canada
- Harmoniser le droit dans un espace multilingue et pluri-juridique: l'harmonisation du droit des affaires en Afrique – M. Aboubacar Fall, Conseiller juridique principal, Banque africaine de développement (BAD)
- Nouvelles tendances en matière de droit des obligations: quel droit s'applique ? – Prof. Eleanor Cashin Ritaine, Directrice, Institut suisse de droit comparé, Lausanne, Suisse
- L'influence du droit uniforme international: la Convention de Vienne, le rôle de la CNUDCI – M. Luca G. Castellani, Juriste au Secrétariat de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international (CNUDCI)
- L'influence des Principes d'UNIDROIT en matière de pratique contractuelle et d'arbitrage – M. Emmanuel Jolivet, Conseiller Général, Cour internationale d'arbitrage de la Chambre de commerce internationale (CCI)

* Pour les résumés des interventions, prière d'accéder au site internet: <http://www.unidroit.org/french/legalcooperation/ouagadougou-f.pdf>

- L'influence des Principes d'UNIDROIT dans la réforme du droit chinois des obligations – M. Zhang Shaohui, Professeur associé, *South China University of Technology*, Guangzhou, Canton, République populaire de Chine, avocat au Barreau de Luxembourg
- Principes d'UNIDROIT et droit français des contrats – M. Jean-Michel Jacquet, Professeur à l'Institut universitaire de hautes études internationales, Genève, Suisse
- L'avant-projet d'Acte uniforme OHADA sur le droit des contrats: présentation générale – M. Marcel Fontaine, Professeur émérite, ancien Directeur du Centre de droit des obligations, Faculté de droit de l'Université Catholique de Louvain (Belgique); Expert d'UNIDROIT chargé de la rédaction de l'avant-projet d'Acte uniforme OHADA sur le droit des contrats
- L'avant-projet d'Acte uniforme OHADA sur le droit des contrats: le point de vue d'un juriste de *common law* – Hon. Justice S K Date-Bah, Juge à la Cour suprême du Ghana

Deux tables rondes se sont tenues. La *première* sur "LES SOLUTIONS AU FOND DE L'AVANT-PROJET: QUELQUES QUESTIONS SPECIFIQUES" a été présidée par le Prof. Mbikayi Kalongo, Professeur à la Faculté de droit de l'Université de Kinshasa; Avocat à la Cour Suprême de Justice, Président de la Commission Permanente de Réforme du Droit Congolais, République démocratique du Congo. Elle a été divisée en quatre thèmes:

- La confirmation des principes de bonne foi et de loyauté – M. Mbikayi Kalongo
- La protection du contrat: conclusion, exécution et remèdes en cas d'inexécution – M. Sibidi Emmanuel Darankoum, Professeur à la Faculté de droit de l'Université de Montréal, Canada
- Le renoncement à la cause et à la "consideration" – Mme Christine Chappuis, Professeure à la Faculté de droit de l'Université de Genève, Suisse
- L'adéquation aux contrats électroniques – M. Etienne Montero, Professeur, Facultés universitaires Notre-Dame de la Paix à Namur, Belgique

La *seconde table ronde*, portant sur "LE CHAMP D'APPLICATION DE L'AVANT-PROJET" a été présidée par la Professeure Jacqueline Lohoues Oble, Agrégée des Facultés de droit, Jurisconsulte de la Commission Régionale de Contrôle des Assurances (CRCA), ancien Ministre de la Justice de Côte d'Ivoire; elle était subdivisée en trois thèmes:

- L'autonomie des parties / le caractère supplétif des dispositions du futur Acte – Prof. Jacqueline Lohoues Oble
- Contrats en général / contrats commerciaux / contrats de consommation" – Prof. Dorothé Sossa, Doyen de la Faculté de droit et de sciences politiques de l'Université d'Abomey-Calavi, Cotonou, Bénin
- Formalisme et preuve des obligations contractuelles – Dr. Félix Onana Etoundi, Magistrat, Juriste Référendaire à la Cour Commune de Justice et d'Arbitrage de l'OHADA

Le Colloque s'est poursuivi par la présentation d'un rapport sur "La coordination de l'avant-projet avec les autres Actes uniformes" – Dr. Gaston Kenfack Douajni, Sous-directeur de la législation civile, commerciale, sociale et traditionnelle au Ministère de la Justice (Cameroun) et s'est conclu par le **Rapport général** présenté par M. Pierre Meyer, Professeur à l'UFR Sciences juridiques et politiques, Université de Ouagadougou (Burkina Faso) suivi des **Conclusions** du Professeur M. Filiga Michel Sawadogo, Président du Colloque.

150 personnes ont pris part aux travaux du Colloque et ont animé les nombreuses discussions qui ont suivi les présentations des rapports. Les **participants** provenaient d'horizons très divers – représentants de Gouvernements, Professeurs d'université, magistrats, avocats, juristes d'affaires, provenant de 12 pays membres (Burkina Faso, Bénin, Cameroun, République du Congo, Côte d'Ivoire, Guinée, Guinée équatoriale, Mali, Niger, Sénégal, Tchad et Togo) et de 11 pays non membres de l'OHADA (Afrique du Sud, Belgique, Canada, République démocratique du Congo, Egypte, France, Ghana, Luxembourg, Nigeria, Royaume-Uni et Suisse), ainsi que des représentants de 15 organisations internationales tant universelles que régionales.

Madame Salamata SAWADOGO, Ministre de la Promotion des Droits Humains, a clôturé les travaux du Colloque et la **motion de remerciements** qui suit a été adoptée par les participants au Colloque à l'issue des travaux:

Considérant la tenue effective du Colloque sur le thème "*L'harmonisation du droit OHADA des contrats*", à Ouagadougou du 15 au 17 novembre 2007 à l'*Hôtel Mercure Silmandé*;

Considérant la diversité, le profil et le nombre des participants, la pertinence et la qualité des rapports ainsi que la richesse des échanges;

Considérant la participation des Autorités de l'Etat et du Gouvernement du Burkina Faso, notamment lors des cérémonies d'ouverture et de clôture; les participants au Colloque susvisé remercient vivement:

- les initiateurs et organisateurs du Colloque que sont UNIDROIT, l'UFR Sciences Juridiques et Politiques de l'Université de Ouagadougou et le Secrétariat Permanent de l'OHADA;
- les partenaires financiers qui ont permis la rencontre, en l'occurrence la Direction du Développement et de la Coopération de la Confédération suisse, la Direction de la Coopération au développement du Grand-Duché du Luxembourg et l' AISBL Fonds Scientifique Jean Bastin;
- les Autorités de l'Etat et du Gouvernement du Burkina Faso pour toutes les attentions accordées au Colloque.

Ouagadougou, le 17 novembre 2007
Signé, Les participants au Colloque

Un **compte rendu** du Colloque sera mis en ligne prochainement et les **Actes** seront publiés en milieu d'année 2008.

UNIDROIT se félicite du succès du Colloque de Ouagadougou et de la contribution de haut niveau qu'il apporte à la réflexion scientifique sur l'harmonisation du droit des contrats en OHADA, et de façon plus large au niveau interrégional et international. Des remerciements chaleureux sont exprimés à l'endroit des tous les partenaires institutionnels et de toutes les personnes qui ont contribué à sa réalisation.

En tant que partenaire technique de l'OHADA, UNIDROIT est conscient de la complexité et des enjeux du processus engagé, et réaffirme toute sa disponibilité pour poursuivre avec toute sa compétence aux côtés de l'OHADA et selon les choix qui seront les siens, le travail d'élaboration d'un droit harmonisé des contrats en Afrique.

* * * * *

(fin du document)